

# SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

## COMMUNE DE PLUVIGNER

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité au Centre de Gestion du Morbihan.

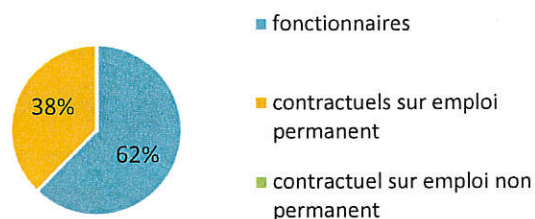
### Effectifs

#### ➔ 125 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 78 fonctionnaires
- > 47 contractuels sur emploi permanent
- > 0 contractuel sur emploi non permanent

#### ➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

⇒ 2 agents contractuels permanents en CDI



#### ➔ 96,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 73,5 fonctionnaires
- > 22,8 contractuels permanent
- > 0,5 contractuel non permanent

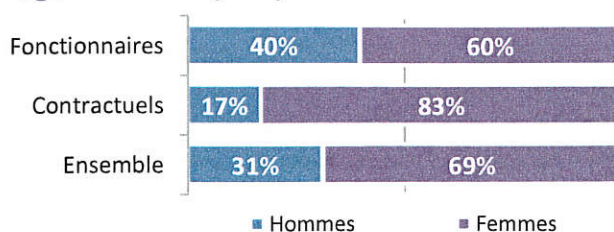
Nombre total d'heures travaillées : **176 303 heures rémunérées en 2017**

### Caractéristiques des agents sur emploi permanent

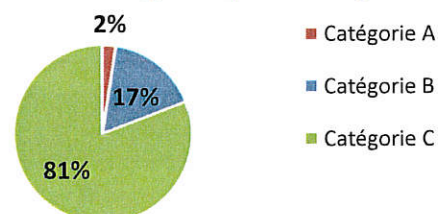
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	15%		10%
Technique	42%	40%	42%
Culturelle	14%	15%	14%
Sportive			
Médico-sociale	22%		14%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	5%	45%	20%
AOTM			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	38%
Adjointes territoriales d'animation	19%
Assistantes d'enseignement artistique	10%
Adjointes administratifs	8%
ASEM	5%



## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

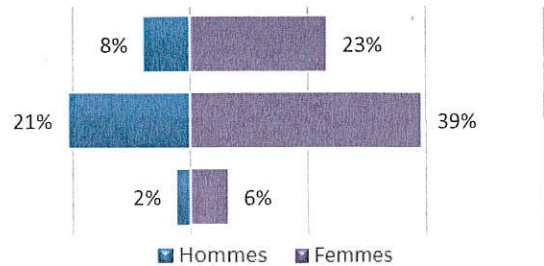
Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	45,38
Contractuels permanents	41,01
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>43,74</b>

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans

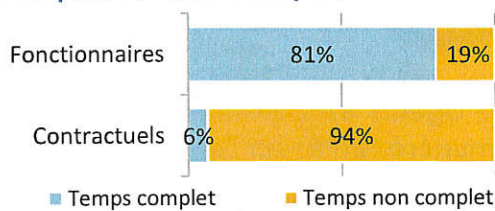
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



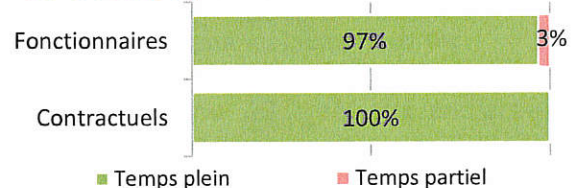
\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## Mouvements

➔ En 2017, 26 arrivées d'agents sur emploi permanent, et 28 départs

Emplois permanents	
Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
<b>127 agents</b>	<b>125 agents</b>

\* cf. page 5

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017		
Fonctionnaires	↘	-4,9%
Contractuels	↗	4,4%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-1,6%</b>

\* Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	82%
Départ à la retraite	11%
Mise en disponibilité	4%
Démission	4%

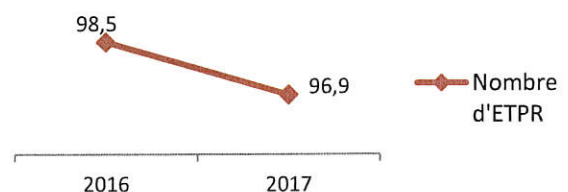
➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Réintégration et retour	42%
Arrivées de contractuels	42%
Remplacements (contractuels)	15%

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Baisse de 2% des ETPR entre 2016 et 2017



## Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 51,13 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement\*

6 804 848 €

Charges de personnel\*

3 479 168 €

➔ Soit 51,13 % des dépenses de fonctionnement

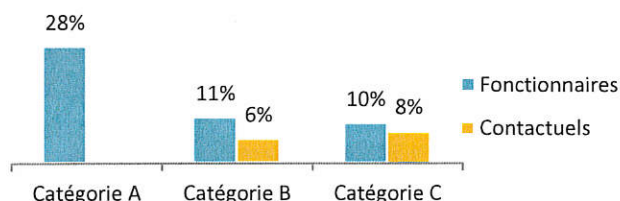
\* Montant global

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 11,05 %

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	11,94%
Contractuels sur emplois permanents	7,48%
<b>Ensemble</b>	<b>11,05%</b>

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



### Rémunérations des agents sur emploi permanent :

Rémunérations annuelles brutes :	2 206 611 €
Primes et indemnités versées :	237 899 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	24 023 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 389 €

### Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

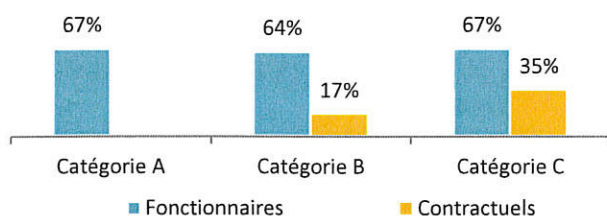
29 592 €

➔ La collectivité cotise auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Formation

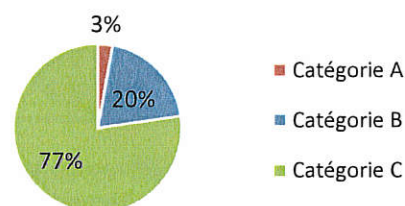
➔ En 2017, 45,6% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



➔ 282 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

### Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 2,3 jours par agent

➔ 23 992 € ont été consacrés à la formation en 2017

### Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	78 %
Autres organismes	19 %
Frais de déplacement	3 %

### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	53%
Autres organismes	43%
Frais de déplacement	4%



## Promotions

➔ 44 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 15 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 41 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2017

## Absentéisme

➔ En moyenne, 25,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

- > En moyenne, 14,6 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,47%	3,99%	3,67%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	7,01%	3,99%	5,87%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,72%	4,74%	6,60%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

## Accidents du travail

➔ 3 accidents du travail déclarés au total en 2017

- > 2,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 7 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**11 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 55 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 6 790 € de dépenses en matière de handicap

\* sur les emplois permanents et non permanents

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
9 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 1 670 €  
Coût par jour de formation : 186 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 32 657 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2017